

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, PARMENTIER-RICHEZ Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAGHER Florence, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence

Excusé :

M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
M. POULLIER Bernard à M. DEWAILLY Bruno
M. AFFLARD Christian à M. PIECHEL Christophe
M. BALLY Claude à Mme DELPORTE Marie-Françoise
Mme DESPREZ Martine à Mme ROELENS Natasha
M. DUCATEZ Marc à Mme DUPONT Valérie
M. VANDRISSE Guillaume à M. ARSCHOOT Dominique
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale
Mme MOUILLE Sophie à M. MORTELECQUE Denis

Assistait à la séance : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

Convention de mise à disposition des agents du service technique de la ville de Sainghin-en-Weppes pour la ville de Wicres

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 19

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 29 juin 2023

Date de réception en préfecture : 12 juillet 2023

Date de publication sur le site internet de la ville : 12 juillet 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 JUILLET 2023**ADMINISTRATION GENERALE**

Convention de mise à disposition des agents du service technique de la ville de Sainghin-en-Weppes pour la ville de Wicres

Préambule

La commune de Wicres a sollicité la ville pour la mise en place d'une mutualisation des agents du service technique de la ville avec la commune de Wicres.

La commune de Wicres est une commune d'environ 500 habitants limitrophe de Sainghin-en-Weppes.

La commune de Wicres ne dispose pas des moyens humains suffisants pour réaliser les interventions relevant de la filière technique sur son territoire (travaux d'entretien des bâtiments communaux (peinture, petites réparations, etc.), entretien des espaces verts, nettoyage de voirie).

C'est dans ce contexte, mais également dans un souci d'optimisation des dépenses locales, que la commune de Sainghin-en-Weppes a proposé à la commune de Wicres de mettre à disposition ses agents du service technique afin que cette dernière puisse bénéficier d'agents pour réaliser toute intervention relevant de la filière technique sur le territoire de la ville de Wicres.

La mutualisation proposée est une mutualisation horizontale mettant à disposition de la ville de Wicres le personnel communal de la ville de Sainghin-en-Weppes, à savoir les agents du service technique de la ville de Sainghin-en-Weppes.

La convention reprenant l'intégralité des engagements des parties et les conditions notamment financières et matérielles, est annexée à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents du service technique de la commune au profit de la commune de Wicres,
- **DE FIXER** le forfait horaire global par agent à 30 euros TTC

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

